

Successions, notaire, testament

Par texier alain, le 20/01/2018 à 17:26

bonjours, suite a la mort de mon père qui n a pas fait de testament comment se passe la succession il y a une maison des parcelles de terrains une voiture et 2 assurance vie nous avons contacte un notaire mais j avoue que je comprend pas grand chose nous sommes 3 enfants, combien de temps pour ouvrir la succession, et tout le reste, svp aidez moi

Par Visiteur, le 20/01/2018 à 17:58

Bonjour,

Je suppose qu'il n'a a pas de conjoint survivant ?

La succession peut prendre 3-6 mois ou plus.

La valeur de la succession se répartira aux 3 enfants en parts égales. Des arrangement sont possibles pour la répartition au partage, en lots d'égale valeur.

La voiture entre dans le patrimoine.

Le dépôt de la déclaration fiscale doit être fait avant 6 mois. Concernant les droits de succession, chacun bénéficie d'un abattement de 100.000€ s'il n'y a pas de donations depuis - 15ans.

Concernant les assurance-vie, je ne pourrai vous répondre qu'en ayant connaissance des valeurs actuelles, des dates de versements sur les contrats et de l'âge de votre père à cette date.

Par **DOLLA Seb**, le **21/01/2018** à **19:06**

Bonjour, mon notaire a mis pas mal de temps pour tout réglé (9 mois) alors qu'il n'y avait rien de compliqué. Souvent, les notaires ont beaucoup de travail et ne font pas le nécessaire rapidement. J'ai vu une vidéo sur une vidéo sur youtube sur comment régler une succession rapidement. successiondonation.fr ça peut vous aider je pense. Bon courage Alain. J'espère de tout coeur que cela vous aidera.